

ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



CHARTREUSE de **NORDLINGEN**

↔ Le Jardin-du-Christ ↔

(PROVINCE D'ALLEMAGNE INFÉRIEURE)

Histoire de Christgarten et divers extraits

Ex Codicibus Ven. Patris Domni Palemonis BASTIN

Histoire de la Charneuse de Christgarten

1. Fondation. Dans l'isolement et la solitude de cette vallée que bordaient des rochers hérissés de futaies, dont nous avons décrit plus haut les charmes pittoresques, s'élevait d'ancienne date déjà une chapelle dédiée à l'apôtre Saint-Pierre. C'est près de cette chapelle que les comtes Louis et Frédéric d'Oettingen, deux frères, de concert avec d'autres amis de l'ordre des Chartreux, entreprirent, en l'an 1383, de fonder une Charneuse. Markwart Mendel, bourgeois de Nuremberg, qui avait séjourné dans cette ville, en 1380, la Charneuse de Marien Zelle ^{Celle} ^{Mariée} aida tout spécialement les comtes de ses conseils. Ceux-ci firent construire le nouveau ^{convent} sur leur propre terrain, près la chapelle St-Pierre dans la vallée et lui firent don de doterent des ^{du bénéfices ecclésiastiques} revenus paroissiaux de Wunsfeld (près Gunzenhausen, ^{diocèse d'Erchstatt}), d'un ^{village} étang situé à Ederheim ainsi que d'une forêt près Kessingen; ils cédèrent, en outre, à ce convent un pâturage pour son bétail et promettaient s'engager à lui venir quotidiennement en aide. Un bourgeois de Nördlingen, le nommé Hans von Hall, fit don au dit convent du terrain circonvoisin à lui appartenant, ainsi que de trois moulins situés immédiatement au-dessous de ce convent. Deux autres bourgeois de Nördlingen, Frédéric Töter et son fils Henri, construisirent la première cellule du convent et dotèrent la fondation nouvelle de leur ^{Prisjumpf} d'Wymmeningen (bénéfices ecclésiastiques d'Wymmeningen). Le fondateur de la charneuse de Nuremberg, le susnommé Markwart Mendel, devint également un zélé bienfaiteur de ce convent, auquel il fit don de mille ceps de vigne. Sa nouvelle charneuse reçut de ses fondateurs le nom de "Jardin de Notre-Seigneur" ou "Jardin du Christ" (Christgarten, Hortus Christi), mais pendant longtemps

2/ longtemps ~~encore~~ nous la voyons désignée dans les documents simplement comme "le convent près St Pierre" ou bien "le convent près St Pierre, dit Christgarten"; la vallée dans laquelle elle était située fut appelée de bonne heure ^{le Val des Chartreux} vallée de la Chartreuse (Karthäuser-Thal).

C'est vers le milieu de l'année 1384 que la fondation paraît avoir été définitivement accomplie; c'est en effet le jour de la Ste Marie Madeleine (22 juillet) de la même année que les comtes Louis et Frédéric délivrèrent la principale chartre de fondation de Christgarten, par laquelle ils ~~exemptaient~~ ^{exemptaient} à ^{tout jamais} ~~exemptaient~~ le convent, ses gens et ses biens de toute soumission à un baillage, de toute taille, de toute corvée, ainsi que de l'obligation d'albergement, promettant, en outre, d'être les protecteurs du dit convent, de ses gens et de ses biens; et cela de telle sorte que cette protection ne devait jamais les induire, ni eux ni leurs successeurs, à s'enrayer en baillis ou seigneurs du convent, de ses biens et de ses gens; ils se réservaient seulement le droit de haute-justice, tel qu'il ^{leur} avait appartenu de tout temps, à eux et à leurs prédécesseurs (20).

Le 12 juillet 1388, au chapitre général de l'Ordre des Chartreux, tenu au convent de St Laurent près Florence, Jean, prieur de la Grande-Chartreuse ~~procurator~~ ^{procurator}, Grenoble et Supérieur en chef de l'Ordre, confirma la nouvelle plantation de Christgarten (nouveau plantationem domus Orti Christi prope Norlingen), l'incorporant à l'ordre dont ^{la communauté} ^{devait} ^{sous la présidence d'un vicaire} suivre la règle et les statuts (21) ^{document copié à Wallerstein}.

2. Acquets successifs. Ses biens temporels échus, dans de modestes proportions, au convent de Christgarten, lors de sa fondation, allèrent s'augmentant et s'accroissant dans le cours d'un siècle par l'acquisition de plusieurs bénéfices, dîmes, biens fonds, forêts, revenus territoriaux, jusqu'à devenir très considérables. Nous ne citerons ici que les principales acquisitions.

Ainsi qu'il est lors de sa fondat. Winzfelds / diocèse d'Aug (diocèse d'Aug incorporé à la le cardinal de légat du Pape l'incorporation probablement en (Docum. orig. de ses deux Eglise diocèse d'Augsbou (Chap. Neresheim de Langua (cha Westatt (chap. Christgarten); dans acquit l'Eglise le 29 novembre le village de T. se rendit ~~acquis~~ paronnaux du dit de cure (ling ses dîmes, droits Christgarten l'av. des hommes Co d'Augsbou; le Pape Boniface 8glise avec tous dat. Rome V. I duodecimo). Le fondée à perpétuité succursale d'Al am Chartreux (Ublve Marstb Septembre 1409,

é dans
 m^{rs} St-Pierre
 ; la vallée
 une heure
 fondation
 est en effet
 de la dote
 ut la
 en laquelle
 gens et
 de toute
 l'albergement
 et convent,
 que cette
 ux ni leurs
 du convent,
 seulement
 stenn
 us (20).
 d'ordre
 près
 se ~~par~~ (sic)
 firme
 m
 vorlingen),
 devast
 à Wallerstein
 échus,
 Christgarten,
 acceptant
 pendant
 plusieurs
 territoriaux
 stérons ici

Ainsi qu'il en a été fait mention ci-dessus, Christgarten,
 lors de sa fondation, avait été doté des églises de
 Wirsfeld (diocèse d'Eichstätt) et d'Wymenwingeren
 (diocèse d'Augsbourg); cette dernière église fut
 incorporée à la chartreuse, le 31 juillet 1389, par
 le cardinal Philippe, évêque d'Ostia, en sa qualité
 de légat du Pape, lequel confirma en même temps
 l'incorporation de l'église paroissiale de Wirsfeld,
 préalablement effectuée par l'évêque Frédéric d'Eichstätt
 (Docum. orig. dat. Erfordie II. Kal. Aug. 1389). Outre
 ces deux églises, Christgarten acquit encore, dans le
 diocèse d'Augsbourg, les bénéfices paroissiaux de Trugenhofen
 (Chap. Neresheim), d'Altmannshofen (chap. Westendorf),
 de Langra (chap. de Wertingen), de Kiklingen et
 Rostatt (chap. de Hochstaett) et de Bollstett (près
 Christgarten); dans le diocèse d'Eichstaett, la dite Chartreuse
 acquit l'église paroissiale d'Unter-Asbach (près Junzenhausen).
 Le 29 novembre 1398, en achetant d'Ulrich Zan
 le village de Trugenhofen, le convent de Christgarten
 se rendit ~~acquéreur~~ par le fait même acquéreur des bénéfices
 paroissiaux du dit village (Oett. Mat. 4, 143. Le document n'est
 plus troublé.)
 La cure (Kirchenpf.) d'Altmannshofen avec
 ses dîmes, droits de passage (Pöschlein) et autres revenus,
 Christgarten l'avait achetée en deux lots, l'an 1402,
 des hommes Conrad Weiss et Laurent Egen, bourgeois
 d'Augsbourg; le 9 novembre de cette même année, le
 Pape Boniface IX incorpora à la Chartreuse la dite
 église avec tous ses revenus et droits (Bulle originale,
 dat. Rome V. Id. Nov. pontificatus nostri anno
 duodecimo). Le droit de protection pour la messe
 fondée à perpétuité, en 1407, à la succursale Buttenuesen,
 succursale d'Altmannshofen, appartenant également
 aux Chartreux (Oettingen Mat. 4, 144).
 Ulric Marschalk d'Oberndorf, le cadet, donna, le 29
 septembre 1409, à notre Chartreuse, afin qu'on pût y

4) Augmenter de deux le nombre des religieux (presertim pro augmento divini cultus in duobus cellis fratribus ad numerum fratrum suorum addendum), la cure de Langna avec le droit de pacage et les dîmes qui en dépendaient, cure qu'il avait tenue en fief du chapitre d'Elwangen, mais que ce chapitre lui avait cédée en propre. Le 1^{er} avril 1411 l'évêque Eberhard d'Autbourg incorpora à la Chartreuse la dite église de Langna (M. B. 23, 311. 323).

De quelle manière la cure de Kiklingen, avec baillage et dîmes, ainsi que les bénéfices de la succursale de Kirstatt, passèrent à Ulric Burggraf, doyen du chapitre d'Autbourg, et comment celui-ci dota ensuite des dits biens-fonds et revenus la chapellenie de St Antoine dans la chapelle de l'hôpital de Dillingen, et transféra finalement, par testament, probablement en 1415, la dotation ^{à laquelle il imposait (supplément) d'acquiescer une indemnité annuelle à la dite chapellenie} en question ^{à la} Chartreuse de Christgarten, nous l'avons exposé ci-dessus, page 112. Le chanoine Burggraf fut un grand bienfaiteur. (benefactor magnificus) de la Chartreuse et ses libéralités envers Christgarten consistèrent spécialement l'entretien d'un religieux de plus, pour lequel il avait fait édifier une cellule, ainsi que l'achèvement du couvent, alors encore en construction, y compris notamment ses ouvrages (27). L'an 1417, le Pape Martin V incorpora à notre chartreuse l'église de Kiklingen et la chapelle de Kirstatt (28).

Nous avons vu ci-dessus (p. 607) comme quoi Frédéric l'ainé, comte d'Oettingen, pour le repos de son âme, avait fait don à Christgarten, le 28 février 1418, du bénéfice et de l'église de Bollstatt y compris le droit de pacage (obhidium) et toutes les dîmes.

Ensuite de quelles transactions le bénéfice ou la cure (Kirspfurg) d'Unter-Asbach ~~par~~ échut à Christgarten, on ne peut le rebouter; par-contre, que ce bénéfice ait réellement appartenu à notre chartreuse, cela est prouvé par les matricules de l'évêché d'Eichstätt (29). Lors de la suppression de la chartreuse, Brandenbourg-Anoldsbach paraît s'être approprié ce bénéfice qu'il conserva depuis ce temps-là.

Le 7 juillet 1
Wolfgang de H.
le village d'An
domanians et au
toutefo le bénéfice
au couvent des SS

Outre les dîmes
Kiklingen, Langna
Christgarten percev
Früfletten (près l
Wending, pour le
1438, ainsi que d
la Chartreuse avait
titulaires, dans les
de sa suppression, e
les dîmes ci-dessu
d'Anshausen, le
(par. d'Eslingen),
(par. d'Eslingen),
Forren, 6 à 14;
5 à Schwoindorf e
Sur les cotons, on
le couvent possédait
avait une dénon
la Chartreuse poss
près Schorndorf da

3. Vie monas.
Chartreuse s'écoula
le calme et l'unij
si à que peu de chose
des biens temporels
d'un accroissement
aucune influence
moment où, au co
l'ancienne règle co
cesse régner à Chr

Le 7 juillet 1473, la Charhouse acheta de Wolfgang de Kloppingen, curateur de Wending, tout le village d'Aufhausen sur la Keipel avec tous ses droits domaniaux et autres y compris son bailliage, excepté toutefois le bénéfice de sa cure (Kirnspitz), lequel appartenait au convent des SS. Ulrich et Afra d'Augsbourg (Doc.).

Cette les dîmes grosses des paroisses d'Altmannshofen, Hühlingen, Langna, Wismenningen et Winsfeld, Christgarten percevait encore la moitié de la dîme de Fünfstetten (près Wending), achetée cédée par Georges de Wending, pour la somme de deux mille florins, le 14 juillet 1438, ainsi que d'importantes dîmes à Auhringen, que la Charhouse avait également achetées de leurs anciens titulaires, dans les années 1427 à 1445 (Docum.). Lors de sa suppression, en 1557, Christgarten possédait non-seulement les dîmes ci-dessus mentionnées, mais encore tout le village d'Aufhausen, le hameau d'Ahausen, la métairie de Pongries (par. d'Eslingen), 20 vassaux à Trugenhofen, 7 à Osterhofen (par. d'Eslingen), 14 à Ederheim, 11 à Dirgenheim, 11 à Forren, 6 à Wismenningen, 7 à Kessingen, 5 à Bollstatt, 5 à Schweindorf et 20 distinctions en différents endroits. Sur les coteaux richement boisés qui entouraient sa vallée, le convent possédait trente-quatre forêts dont chacune avait une dénomination différente; en fait de vignobles, la Charhouse possédait ceux de Heppach et de Grünbach près Schorndorf dans le Wurtemberg.

3. Vie monastique d'organisation claustrale. La vie des Charhous s'écoulait à Christgarten, comme ailleurs, dans le calme et l'uniformité, de sorte que l'histoire du convent n'a que peu de choses à enregistrer, en dehors de l'augmentation des biens temporels dont nous venons de faire l'exposé. Le fait d'un accroissement des revenus du convent n'exerça toutefois aucune influence sur la manière de vivre des moines; jusqu'au moment où, au contact du mouvement religieux du 16^{ème} siècle, l'ancienne règle commença à se relâcher, nous voyons sans cesse régner à Christgarten cet esprit de ~~tranquillité~~ ^{ascétisme} saint-saint.

6) et d'imposante ~~autorité~~ que Saint Bruno inspira à son ordre dès le principe et que lui conservèrent les chapitres généraux avec une constante vigilance.

Les frères des frères laïcs qui vivaient en commun et exerçaient des métiers, cultivaient les terres ou soignaient le bétail, les moines habitaient ~~des~~ ^{de petites} cellules isolées bâties autour de l'église. C'est là qu'ils partageaient leur temps entre la prière, le silence et le travail; à minuit la cloche les appelait aux matines. Sur le corps ils avaient un cilice et portaient là-dessus une robe de drap blanc avec capuce et scapulaire, serrée par une ceinture de cuir. Ils se ^{chaque moine} ~~préparaient~~ ~~chaque~~ ~~seul~~ préparant sa nourriture dans sa cellule; ils ne prenaient leurs repas en commun que les jours de fête du chapitre et le jour du décès d'un des frères. L'usage de la viande ne leur était pas permis; le poisson ~~était~~ ^{était} autorisé en cas de maladie seulement. Par contre, il était permis de boire du vin, excepté les jours de jeûne. A partir de l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, on ne faisait qu'un seul repas par jour, la vigile des huit fêtes de l'Ordre on jeûnait au pain et à l'eau. Les jours de chapitre, les moines avaient le droit de causer ensemble et parfois aussi de travailler en commun. ~~Leur~~

Souhaité qu'elle était la chartraise au pouvoir de l'évêque diocésain, les chaînes qui la rattachaient à l'Ordre n'en étaient que plus pressamment vivées. L'administration du convent tant au spirituel qu'au temporel, la direction et la surveillance des conventuels étaient confiées à un prêtre, appelé aussi père, qui nommait les moines; il avait pour adjoint un procureur, quant aux affaires temporelles. Un visiteur de la province germanique de l'Ordre, ou le Provincial lui-même, faisait de temps en temps une enquête sur la discipline intérieure et les conditions spirituelles et temporelles de la maison. Le Provincial servait aussi d'organe intermédiaire, mettant les différents convents en rapport avec le Chef

suprême de l'Ordre, près Grenoble, ainsi se réunissait chaque pouvoir souverain,

4. Succession a d'établir une liste avec l'indication ex documents existants noms suivants:

1. Frère Jean, est désigné pour la comme "prieur et" de l'ordre des Chartres, Memmingen, ou a par Henri d'Elle à l'ordre des Chartres fonder une Chartre

2. Fr. Albert, 17 octobre 1438. C. Bois-Saint-Mont : ochoyde au convent y inhérence librement de donane ou de p. brutes du Saint-E. convent (Docum. ori en l'an 1418 - ~~les~~ les bâtiments du convent inondations, et s. Stimuler la générosité des bâtiments, For et légat du Pape, le 25 juin 1426, de l'église conventuelle domus Orti Christi edificis propter n

o inspira
vèrent les
résistance.
commun
es terres ou
L'absence des
l'absence et le
aux motivations.
là dessus
uladre, serrée
Chacun sera
ils ne prennent
fête du chapitre
usage de la
sont autorisé
est permis de
partir de
riques, on ne
s huit fêtes
Les jours de
ensemble
L'absence
le pouvoir de
attachent à
un vœux.
rituel qu'au
des conventuels
rière, que
doivent un
visiteur de
provincial lui-même,
la discipline
épiscopales de la
intermédiaire,
ave le chef

suprême de l'Ordre, le prieur de la Grande-Charhouse
près Grenoble, ainsi qu'avec le chapitre général qui
se réunissait chaque année et tranchait, avec un
pouvoir souverain, sur toutes les affaires de l'Ordre.

4. Succession des Prieurs. Il ne nous est pas possible
d'établir une liste complète des Prieurs ou Pères de Christgarten,
avec l'indication exacte de la durée de leurs fonctions. Les seuls
documents existant ne nous fournissent que les dates et les
noms suivants :

1. Frère Jean, probablement le premier prieur de Christgarten,
est désigné pour la première fois dans un acte du 1^{er} octobre 1385
comme "prieur et administrateur du Convent près Saint-Pierre
de l'ordre des Chartreux". Le 2 janvier 1402, nous le trouvons à
Münchingen; on avait été ^{vo}conquis des frères de Christgarten
par Henric d'Ellerbach, chanoine d'Augsbourg, qui s'était
à l'ordre des Chartreux la prévôté de Buchshorn, pour y
fonder une Chartreuse.

2. Fr. Albert, désigné comme prieur du 2 août 1410 au
17 octobre 1438. C'est sous son administration que, le
12 Mars 1418, le roi Sigismond
octroya au convent de Christgarten le privilège de pouvoir
inhérentement, sans avoir à acquiescer aucun droit
de douane ou de péage, tout ce qui serait acheté dans les
limites du Saint-Empire, pour servir aux besoins du dit
convent (Docum. orig., donné à Constance le jour de S. Grégoire,
en l'an 1418 - ~~Wallerstein~~ Wallerstein). Quelques années plus tard,
les bâtiments du convent ayant été ruinés par de fortes
inondations, il s'en écroula une bonne partie. Afin de
stimuler la générosité des fidèles en faveur du rétablissement
des bâtiments, l'archevêque Cardinal Mrsini, évêque d'Albano
et légat du Pape, de concert avec deux autres évêques, accorda,
le 25 juin 1426, des indulgences aux pieux visiteurs de
l'église conventuelle qui en seraient les bienfaiteurs (... ut
domus Christi ordinis Cartusienus, que in suis
edificiis propter maximam aquarum inundationem

8) pro magna parte extitit collapsa, Christi fodellium
fratris elemosinis reparatur, etc. — Doc. dat. Nuremberg
XXV. Jun. 1426, — cop. à Wallerstein.

3. Fr. Oswald, ^{figurant} le 12 décembre 1439.
4. Fr. Simon, du 28 octobre 1452 au 25 mars 1457
5. Fr. André Neukel, du 12 février 1459 au 14 mai 1462
6. Fr. Albert, du 23 février 1471 au 23 février 1474
7. Fr. Henri, le 2 octobre 1479
8. Fr. Jean Krauscher, du 10 juillet 1486 au 8 avril 1499
9. Fr. Ambroise Alantsee, le 2 septbr. 1504
10. Fr. Sébastien, du 7 décembre 1506 au 3 février 1508
11. Fr. Christophe, le 8 avril 1511.
12. Fr. Antoine, le 25 février 1517.
13. Fr. Jean Fantsch, du 22 décembre 1518 au 31 mars 1520
14. Fr. Georges, le 11 octobre 1521.
15. Fr. Jacques Mair, du 1^{er} mai 1523 au 13 février 1539
16. Fr. Georges Unkauf, du 2 février au 18 avril 1543
17. Fr. Jean Sudermann, de Cologne, figure comme
prieur, la première fois, le 3 mars 1548.

A cette époque, la Chartreuse eut à subir de
terribles épreuves. Lors de la guerre de Smelhalde, en 1547,
elle fut saccagée et incendiée, et lors de l'expédition
de l'Electeur Maurice de Saxe dans l'Allemagne du Sud,
en 1552, le Margrave Albert de Brandebourg lui imposa
une contribution de deux mille florins. Les circonstances
décidèrent le pater Sudermann à abandonner le couvent
qui avaient déjà quitté les autres moines. Les comtes
d'Ottingen s'emparèrent alors de l'administration
du couvent, à titre de protecteurs; toutefois, le 7 janvier
1553, le comte Wolfgang conclut avec Fr. Théodore
Luber à Shatis, prieur de Buchsheim, visiteur et provincial
de l'Ordre des Chartreux en pays germaniques, un arrangement
accepté par lequel relatif au rétablissement de la Chartreuse
de Christgarten, aux termes duquel Théodore devant lui-même

s'installer dans le couvent
en outre, un pieux
qualité de prieur, e
de plus il le tint stp
que par le passé, à l
devant aussi s'adjoind
sur les conseils et av
il avant d'ailleurs
compte de toutes les
s'engageant dès lors,
reddition de compte
organiser pour le m
homme qui subséquen
en dehors des freres co
foi et hommage
Théodore vendant
et qu'un autre fut
d'installer au couvent
conjointement avec le
les affaires temporelles

Ensuite de cette
s'engageant Théodore
sécularisé. Après i
Théodore se retira
prieur de Christgarten
précédemment; des
nouveau exerçant
le 31 mars 1556.

5. Protestantisation
se propagea la do
Christgarten se hono
de cette ligne comte
adopta la nouvelle
d'introduction du pri

9
s'installer dans le convent, qui devaient être réintégrés,
en outre, un pieux religieux de l'Ordre, revêtu de la
qualité de prêtre, et deux ou trois frères lais ou convers;
de plus il est stipulé que la liturgie serait la même
que par le passé, à l'honneur et la gloire de Dieu; le père
devait aussi s'adjoindre un écrivain habile et pieux, choisi
sur les conseils et avec l'approbation du comte, auquel
il avait d'ailleurs à prêter serment de fidélité et à rendre
compte de toutes les recettes et dépenses du convent (le père
s'engageant dès lors, pour lui et ses successeurs, à une
reddition de compte annuelle); le père devait d'ailleurs
organiser pour le mieux l'économie de sa maison, et tout
homme qui subséquemment serait reçu dans le domestique,
en dehors des frères convers et lais, avait à jurer au comte
foi et hommage lige; finalement, pour le cas où le père
Théodoric viendrait à mourir ou ~~à~~ cédant le monastère
et qu'un autre fût mis à sa place, le comte se réservait
d'installer au convent un intendant qui, gouvernerait
conjointement avec le père, gouvernerait et surveillerait
les affaires temporelles du monastère. (Docum. à Wallerstein.)

En suite de cette convention, au maintien de laquelle
s'engageait Théodoric, Christgarten se trouva déjà à moitié
sécularisé. Après être resté quelque temps à Christgarten,
Théodoric se retira à Buchsheim, instituant alors comme
prieur de Christgarten ce Jean Sudermann qui l'avait été
précédemment; demeurant celui-ci nous apprend-il
de nouveau exerçant les fonctions de prieur de Christgarten
le 31 mars 1556. 

5. Protéstantisation et Suppression de la Chartreuse. Lorsque
se propagea la doctrine luthérienne à travers l'Allemagne,
Christgarten se trouva, sous la domination et le patronage
de cette ligne comtale de la famille d'Oettingen qui elle-même
adopta la nouvelle croyance, et l'introduisit dans le comté.
L'introduction du protestantisme dans le comté d'Oettingen

10) décida tout naturellement du sort de la Chartreuse de Christgarten. A la vérité, tant que vécut le premier comte protestant, Louis XV, la Chartreuse ne fut pas dépouillée d'une manière formelle; néanmoins, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la vie conventuelle se heurtait et de multiples entraves, et déjà certains Chartreux avaient trouvé bon de renoncer à l'Ordre pour rentrer dans le monde en adoptant les nouvelles doctrines (33).

Mais Louis XV mourut le 24 mars 1557 et, à peine son fils, le comte Louis XVI, l'ardent et fougueux protestant, eut-il assumé le pouvoir, l'on procéda avec rapidité à la suppression de la Chartreuse, les circonstances y étant d'ailleurs des plus favorables. Le convent ne comptait alors que le procureur Jean Sudermann et deux moines, plus un frère convers. Sudermann trouvant déjà que "ses vœux, la règle et les préceptes de l'Ordre n'étaient nullement fondés sur la parole de Dieu, mais qu'au contraire il fallait y renoncer et les révoquer"; c'est pourquoi, par de bons motifs ^{et sans contrainte aucune} il quittait le dit ordre et acceptait de plein gré la doctrine pure et vraie du Saint-Evangile en opposition au papisme, entrant en outre dans l'état de mariage. Sur quoi il renonça formellement, par acte solennel en date du 24 juin 1557, à tous ses droits et prétentions sur le convent de Christgarten qu'il remettait avec tous ses droits et possessions au comte Louis. En revanche celui-ci lui octroyait le même jour la cure et la messe matinale de Kirstatt-Kicklingen, village situé dans le Palatinat, district de Hlächstaedt, placé précédemment sous le patronage de Christgarten et protestantisé par le comte palatin de Neubourg. En outre, il lui payait en argent comptant et fournait une somme de deux cents florins et lui assurait, pour toute la durée de sa vie, un supplément annuel d'appointements se montant à cent florins. (Acte de détachement de Jean Sudermann, du 24 juin 1557, et engagement écrit

du comte Louis, L'un des deux moyennant ~~une~~ une cession de ses droits sur le convent fréquenté différemment par un bout de quelque vieillard qui probablement également le comte Seigneur temporel, du convent, dans un pasteur et un et d'instruire assés la crainte de Dieu commandements." (35) subsiste bien longtemps cette bientôt d'exister ayant été annexée Sudermann, l'ancien comme pasteur en l' C. Rétablissement Chartreux ^{ne se rétablit} ~~est rétabli~~ à la suppression de Christgarten, le du traité de Paix confessionnelles d' C. ~~de la Chartreuse d' germanique de l' Or Général' de l' Ordre Comte Louis XVI ainsi que de tous n'ayant pas été a devant l'Empereur vouloir ordonner au.~~

du comte Louis, du même jour. Orig. Wallenstein.

L'un des deux autres moines se maria également et, moyennant une certaine somme d'argent, ou le déintéressement de ses droits sur le couvent; l'autre, un jeune homme, fréquenta différentes écoles, où il fit des études, et mourut au bout de quelques années; le frère convers enfin, un vieillard qui probablement demeura catholique, quitta également le couvent délaissé, tombé au pouvoir d'un Seigneur temporel, qui s'empara aussitôt de tous les biens du couvent, dans lequel il installa, à côté de son intendant, un pasteur et un maître d'école ayant pour tâche d'élever et d'instruire assidument quelques jeunes garçons dans la crainte de Dieu, la connaissance et la pratique de ses commandements." (35). Cette école ne paraît toutefois pas avoir subsisté bien longtemps, de même que la paroisse de Christgarten cessa bientôt d'exister, la vallée des Chartreux une fois protestante ayant été annexée à la paroisse de Hürnheim, où Jean Sudermann, l'ancien père et prieur de Christgarten, s'établit comme pasteur en 1564 et qu'il administra jusqu'en 1584.

C. Rétablissement et Suppression définitive. L'Ordre des

Chartreux ^{ne se résigna} toutefois ^{en silence} pas ~~à la suppression~~ à la suppression purement ~~et~~ arbitraire de la chartrreuse de Christgarten, effectuée contrairement aux dispositions du traité de Passau de l'an 1552 et de la Paix confessionnelle d'Augsbourg de l'an 1555. ~~rapportés au pape et au concile de Trente~~ Mathias de Monte, prieur de la chartrreuse de Grünau, vicaire de la province germanique de l'Ordre, dûment autorisé par le Ministre Général de l'Ordre des Chartreux, réclama d'abord du Comte Louis XVI la restitution du couvent enlevé à l'Ordre ainsi que de tous les biens de ce couvent; mais sa demande n'ayant pas été accordée, il porta sa plainte, l'an 1564, devant l'Empereur Ferdinand I, qui le sollicitant de bien vouloir ordonner au dit comte de rétablir la chartrreuse de

12) *Christgarten* et de lui restituer tous ses biens dont il s'était emparé contrairement aux lois de l'Empire. L'Empereur renvoya cette plainte à la Chambre impériale de Spire, ~~laquelle~~ devant laquelle le procès des Chartreux contre le comte d'Oettingen se traîna durant trente cinq ans; ~~en effet, que c'est~~ c'est seulement le 16 janvier 1539, que ce tribunal prononça son jugement de finitif, dont la teneur s'ensuit: « Concernant la cause ^{de l'Ordre} des Chartreux demandeur d'une part, et feu Messire Louis, aujourd'hui Messire Godfrey comtes d'Oettingen défendeur d'autre part, mand. de restituendo et non offendendo, après articulation de tous les faits, il a été jugé qu'il ne convenait ni n'appartenait aucunement au défendeur susmentionné de spolie^r et de déposséder les ~~de~~ demandeurs de leur possession vel quasi du monastère en litige de *Christgarten*, de la gestion et de l'administration du dit monastère tant au spirituel qu'au temporel, de ses gens, de ses biens meubles et immeubles, des foyers, d'église, titres et registres, comme de toutes leurs autres appartenances et immunités, dans la mesure dans laquelle ils avaient précédemment possédé et occupé tout cela, ~~et dans lequel~~ en avaient usé et jouit, qu'au contraire le dit défendeur avait commis une grande injustice; pour ces motifs, nous condamnons le défendeur et lui enjoignons ^{par les présentes} de restituer et abandonner aux demandeurs la possession vel quasi etc. du couvent en question et des choses spécifiées, ainsi que tous les revenus qui, à partir de la dépossession, en ont été retirés ou ont pu en être retirés, avec dommages et intérêts, autant que, comme de juste, il ~~prova~~ ^{opéra} en ~~le~~ liquide et prouvé, ce à quoi s'adjoindront les frais de justice occasionnés aux demandeurs devant cette Chambre impériale, lesquels devront être également remboursés et ~~par~~ acquittés par le défendeur selon estimation judiciaire. »

Le tribunal
sentence définit
dans les circonst
l'Empire, les Ch
qui leur permit
le puissant com
s'accrut encore
un procès en civ
C'est ainsi que
denouveau une
rentré en possess
après que l'Em
le dit de restitu
impériale des
des Chartreux f
en suite de quoi
au prieur de
de l'ordre, le
la chartreuse de
comme prieur a
moine comme
tout le couvent
n'en rendit pas
aucune occasion
bien plus, l'œuv
interrompue, l
approchèrent
Christgarten dev
Le second
année une ho
et le piller; le
et enfants furent
pris, unis de
qui ont été acquit
de l'Empire qu

Le tribunal impérial avait donc prononcé sa sentence définitive en faveur des Chartreux, mais, dans les circonstances dans lesquelles se trouvait alors l'Empire, les Chartreux ne disposaient d'aucun moyen qui leur permit de faire exécuter le jugement contre le puissant comte. Cette stagnation de l'affaire s'accrut encore par le fait que le comte Goddefroy entama un procès en révision du jugement de la Chambre impériale. C'est ainsi que ~~s'écoulèrent~~ ~~soixante années~~ s'écoulèrent de nouveau une trentaine d'années, sans que l'ordre soit rentré en possession de Christgarten. C'est seulement après que l'Empereur Ferdinand II eut rendu son édit de restitution, le 6 mars 1629, que la commission impériale des restitutions ordonna en 1630 que l'ordre des Chartreux fut rétabli dans la possession de Christgarten, en suite de quoi cette commission remit ^{enfin} le convent au prieur de Buchsheim en sa qualité de représentant de l'ordre, le 31 janvier 1631. Jean Jung, profès de la chartreuse de Wiszbourg, fut immédiatement installé comme prieur de Christgarten et on lui adjoignit un moine comme économé; ils formaient à eux deux tout le convent. Quant aux biens, la Seigneurie d'Altrugen n'en rendit pas beaucoup et, en outre, elle ne négligeait aucune occasion de vexer les moines qu'elle détestait; bien plus, l'œuvre de restitution fut complètement interrompue, lorsqu'en printemps 1632 les Suédois approchèrent de la contrée, et la situation de Christgarten devint extrêmement triste.

Le second jour de Pâques (12 avril) de la dite année une horde de Suédois fondit sur le convent et le piller; les deux moines et leur bailli avec femme et enfants furent transportés à Hünheim et retenus prisonniers dans le château de Niederhaus, jusqu'à ce qu'ait été acquittée la contribution de guerre de cent écus de l'Empire qu'on leur avait imposée. Une fois remis

en liberté, il n'y avait plus pour eux aucune sûreté à demeurer au couvent. Le bailli, saisi un jour par les Suédois dans le couvent même, fut traîné dehors de la et devant la porte tué à vide d'un coup de pistolet qui lui fracassa la tête; l'économe s'étant sauvé à Elwangen; le prieur se tint caché pendant deux jours dans les forêts sans prendre aucune nourriture, jusqu'à ce que la faim le poussa vers Bollstatt dans une métairie (Abtshaus) du couvent, d'où sa fuite se poursuivait sur sa paroisse de KIRSTATT. C'est avec la plus grande joie que le comte d'ettingen, ainsi débarrassé des moines, reprit possession de la chartreuse; le prieur, dont le comte ne souffrit pas la présence à KIRSTATT, fut obligé de se réfugier, tout malade et tout brisé à Buchsheim (Diarium de la chartreuse de Christgarten de 1630-1642, du prieur Henri Stumpf, copié dans les archives épiscopales).

La bataille de Nördlingen, du 6 septembre 1634, changea bientôt cet état de choses. Un commissaire impérial, Jean Adolphe de Wolfstein séquestra le comte d'ettingen et en même temps, par erreur, provisoirement aussi la chartreuse de Christgarten; néanmoins le 11 novembre 1634 le prieur de Buchsheim, en sa qualité de vicaire de l'ordre, désigna un chartreux profès de Christgarten, Thomas Judenus, pour prendre possession de cette chartreuse et l'administrer comme prieur, mais celui-ci la trouva « toute vide, ruinée et abîmée », attendu qu'elle avait dû « beaucoup et grandement souffrir d'un pillage incessant, de la peste qui avait sévi, ainsi que d'une famine et d'une misère inouïes ». Le complet dénuement, joint à la situation difficile que lui créait l'administration séculière, le décida ~~à~~ bien vite à se défaire de sa charge. L'année suivante, le chapitre général de l'Ordre institua un nouveau prieur pour Christgarten, dans la personne de Henri Stumpf, profès de Wirzbourg, lequel arriva à la chartreuse le 7 septembre 1635, où l'attendaient

ce même dénuement. Judenus à abandonner
« il eut, de même, de la faim et d'une misère la moindre parcelle d'acheter son pain et ses ressources, avec deux chevaux, d'employer plus sa cuisine ». Ce fut par des gens de guerre des Grecs d'ailleurs la propriété de bois enlever de force et de bois que ceux-là même moines de par les biens du couvent.

Cette restitution et vers lequel ~~Henri~~ Henri, homme tenace persévérant en personne à la diète de protestants, le comte ~~Henri~~ réitérées de l'Empire. Ses biens mis sous un nouvel ordre et les troupes impériales redevances en gros de la ville impériale. tarda plus ~~à~~ Chartreuse, et, en a renoncé à toutes

une sûreté
 jours par les
 chors de la
 histolet qui
 d'Elwangen;
 dans les forêts
 la faim
 (Abi... Hof)
 sa parotte
 que le comte
 eprit professeur
 souffrit
 fugier tout
 un de la
 meur Henri
 re 1634,
 un...
 tra le comte
 videment
 le 11 novembre
 de vint
 istgarten,
 cette chartre
 ci la trouva
 avait dû
 se incessant,
 me et d'une
 joint a la
 tion séculière,
 a charge
 'Ordre institua
 à personne
 quel an...
 l'attendait

ce même d'immement qui avait contrainst le procureur
 Indenns à abandonner ses fonctions; car pendant longtemps
 "il eut, de même que le procureur, à souffrir beaucoup de la
 faim et d'une détresse continuelle, ne pouvant jour de
 la moindre parcelle des revenus du couvent, il fut obligé
 d'acheter son pain dans les boulangeries de Nördlingen,
 et ses ressources, qu'il se procurait en voiturant du bois
 avec deux chevaux, ne lui permettaient pas de ~~acheter plus~~^{par semaine}
 d'employer plus d'une demi livre de graisse pour faire
 sa cuisine." A cela s'ajoutèrent plusieurs pillages successifs
 par des gens de guerre et de continuelles vexations de la part
 des Seigneurs d'Oettingen, qui disputaient au couvent
 la propriété de bon nombre de forêts et allèrent jusqu'à
 enlever de force aux Chartrons des centaines de toises
 de bois que ceux-ci avaient fait couper. Impossible d'ailleurs
 aux moines de parvenir à se faire restituer complètement
 les biens du couvent, ni les titres y relatifs.

Cette restitution fut le but que se proposa d'atteindre,
 et vers lequel ~~travailla~~^{dirigea} ses efforts incessants, le procureur
 Henri, homme doué d'une ^{à la fois} remuante activité et d'une
 tenace persévérance; c'est ce qui l'engagea même à se rendre
 en personne à la cour de l'Empereur à Vienne et, en 1640,
 à la diète de Ratisbonne. Fort de l'appui des Etats
 protestants, le comte Joachim Ernest d'Oettingen, ~~neanmoins~~
~~travailla incessamment~~ n'obtempérait toutefois pas aux injonctions
 réitérées de l'Empereur, ne restituant au couvent ni
 ses biens ni ses titres, lorsque finalement, le 27 juin 1644,
 un nouvel ordre de l'Empereur menaçait d'exécution par
 les troupes impériales ainsi que de la prohibition des
 redevances en grains que le Seigneurie d'Oettingen tirait
 de la ville impériale de Nördlingen. Le comte alors ne
 tarda plus ~~à~~ conclure un arrangement avec la
 Chartreuse, et, en date du 29 octobre 1644, le prieur Henri
 renonça à toutes ses prétentions à l'égard des "fructuum"

16) perceptorum necnon praetensorum damnorum", tandis
le comte Joachim Ernest promettant en revanche de rendre
au prieur tous les registres et autres documents concernant
la Charhouse de Christgarten, tant ceux que l'on avait déjà
sous la main que ceux qui se retrouveraient dans la suite,
et de céder, en outre, les forêts et autres choses dont il était
fait mention dans les dits documents (in documentis).
Le reliquat des documents fut en effet délivré au commencement
de l'année 1645; mais, quant à la restitution des forêts et
de certains autres biens ^{et droits} litigieux que réclamait la Charhouse,
on pouvait d'autant moins parvenir à une transaction satis-
faisante que le comte, son espoir d'être, en suite du traité de paix,
revenu en possession des biens des Charheux, allant sans
cesse grandissant, Cettingen ne voulait plus se dessaisir
des forêts. En effet, le traité de Westphalie fit restituer
au comte Joachim Ernest, tels que les avait possédés son
père Louis Eberhard, les trois convents sécularisés du comté
d'Uettingen: Christgarten, Mönchs-Roth et Zimmern.
(L'instrument de la paix d'Osnabrück, du 24 octobre 1648,
porte art. IV, § 39: Joachimus Ernestus comes Uettingensis
in omnia ecclesiastica et secularia, quae pater ejus
Ludovicus Eberhardus ante hos motus possidebat,
restituatur.)

Le 24 mars 1649, le comte Joachim Ernest
d'Uettingen prit possession de Christgarten; le prieur Heur
qui, depuis un certain temps déjà, s'était, pour plus de
sûreté, retiré à la Charhouse de Nördlingen, ^(cédé)
conformément aux instructions de ses supérieurs, ^(la Charhouse)
c'est-à-dire en protestant des droits de son ordre sur cette
propriété, et retourna finalement à son convent de Witzlbom
après avoir relégué ^{l'ordinaire} entre les mains de son évêque
la charge pastorale qu'il exerçait dans les paroisses
de Werfeldhausen, Pflaumloch et Wymenmungen. (Tiré
du Diarist cité et des Actes des Archives épiscopales.)

• Au commencement
prince Albert Er
à court d'argent
biens sécularisés.
séparés de ses bi
aliénés à la main

7 L'Eglise conve
Christgarten sont
en ruines; de l'ég
que le Chœur des
de l'apôtre Saint P
distinctes; le Chœur
étant séparée de la
Le Chœur des Moines
livré qu'il fut au
intérieur se trouve
son antique splendor
Laïques, l'indifférence
elle se transforme
les derniers débris

Le Chœur est
à l'extérieur par
à l'est est trilatéral
côté, sont divisés
des enchevâtres d'un
encore l'ancienne
dalle de grès. Le
également encore,
appuyé contre la
triple est
dans sa main gauche
lit. Ave gracia ple
chambre où se trou

inorum", ~~tandis~~
revanche de rendre
nts concernant
ou avait déjà
dans la suite,
ses dont il était
in documentis).
re au commencement
ou des forêts et
ait la Charneuse,
transaction Labo-
u traité de par
x, allant sans
lus se desservir
ie fit restituer
voit posséder son
sécularité du comte
et Zimmern.
24 octobre 1648,
comes Cettingensis
se pater ejus
posidebat,

chim Ernest
ten; le prieur Henri
it pour plus de
ingen, ~~cider~~
ieurs, la Charneuse
son ordre sur cette
convent de W. Zgbon
l'ordinaire
son évêque
les paroisses
remmingen. (Tiré
épiscopales.)

17
Au commencement du 18^{ème} siècle, le fastueux
prince Albert Ernest II d'Ottingen ~~par~~ se trouvant
à court d'argent vendit la plus grande partie des
biens sécularisés du convent de Christgarten qu'il tenait
séparés de ses biens allodiaux et qui dès lors furent
aliénés à la maison d'Ottingen.

7 L'Eglise conventuelle. Les cellules des Charneux de
Christgarten sont depuis longtemps tombées complètement
en ruines; de l'église il ne reste non plus debout
que le chœur des moines. Cette église de Charneux, dédiée
à l'apôtre Saint Pierre, comme l'avait été l'ancienne chapelle
~~devenue~~ située dans cette vallée, se composait de deux parties
distinctes; le chœur des Moines et l'église des laïques, celle-ci
étant séparée de la première par un mur transversal.
Le chœur des Moines s'est conservé jusqu'à ce jour; toutefois,
livré qu'il fut au culte protestant, son aménagement
intérieur se trouve aujourd'hui démodé et dépourvu de
son antique splendeur artistique. Quant à l'église des
laïques, l'indifférentisme de l'époque l'ayant fait délaissé,
elle se transforme peu à peu en une triste ruine dont
les derniers débris viennent de disparaître du sol.

Le chœur est construit en pierres de taille et consolidé
à l'extérieur par de puissants contreforts. Sa terminaison
à l'est est trilobée; les baies gothiques, une de chaque
côté, sont divisées par des meneaux en deux moitiés qu'ornent
des entrelacs d'un dessin fort simple. De l'autel il reste
encore l'ancienne mensa que recouvre une large et lourde
dalle de grès. Le retable d'ancien style allemand subsiste
également encore, mais inutilisé et délabré il est la-
puyé contre la muraille. ^{Dans} le panneau du milieu de ce
triflyque ^{est} représentée l'Annonciation; l'Ange, tenant
dans sa main gauche mutilée une banderole sur laquelle on
lit "Ave gracia plena dominus tecum", entre dans la
chambre où se trouve agenouillé en prière la Sainte-Vierge.

18) qui, les ~~les~~ mains croisées sur sa poitrine, écoute
le message céleste; le livre ouvert devant elle contient
le Magnificat; au-dessus d'elle plane l'Esprit Saint
sous la forme d'une colombe. C'est de la sculpture en bois,
datant probablement de l'époque de la fondation du couvent,
soit de la fin du 14^{ème} siècle; les figures ont une tenue rigide,
mais sont d'une exécution artistique pleine de dignité. ~~Les~~
~~vautaux~~ l'intérieur des vautaux, divisé en deux compartiments,
vides aujourd'hui, étant probablement couvert de bas-reliefs;
l'extérieur est décoré de peintures sur toile, appliquée sur
les panneaux de bois, représentant quatre tableaux tirés
de la vie de la Sainte-Vierge: à droite du sujet principal,
la Nativité et les Epousailles de la St. Vierge, à gauche,
Marie se rendant au Temple et la Fuite en Egypte. Les
peintures, ~~ces~~ ~~ces~~ figures trapues et ramassées, sont
empreintes d'un sentiment de naïveté et de bonhomme
qui parle au cœur. La pridella possède également des
vautaux, ornés à l'intérieur, à droite, des images de
St. Ursule et de St. Barbe, à gauche, de celles de St. Catherine
et de St. Marguerite; ^{elle est} peinte aussi à l'extérieur, où l'on voit,
^{en partie} sur les vautaux et en partie à côté, le Sauveur du Monde
avec neuf apôtres; les apôtres St. Pierre, St. Jacques et
St. Jean qui n'y figurent pas étaient probablement
représentés en bustes et enchâssés au ~~centre~~ milieu de la
pridella; c'est du moins ce que fait supposer le buste de
St. Jacques, actuellement encore existant mais placé au
sommet du retable; quant aux images de St. Pierre,
patron de l'église, et de St. Paul, elles ^{auraient} ~~peussent~~ ~~avoir~~
été détruites, de même que celles ~~qui~~ ornant les quadrangles
par lesquelles se terminent le haut du retable et de ses vautaux.

Sur l'autel protestant actuel - c'est-à-dire ~~sur~~ l'ancienne
mensa - on voit un Crucifix du 15^{ème} siècle plus grand
que de grandeur naturelle; ses membres roidis sont
tracés d'une manière rigide, ^{il a} les bras ~~sont~~ étendus, les
pieds ~~sont~~ amaigris et dans l'attitude de ^{qui} marche ^{droit} en avant.

sont fixés par un
d'irones, ses che-
boucles noires, ~~et~~

Une niche, d'
d'ancienne école
sur son bras gauche
d'une couronne et
cette belle image est

En fait de ~~sa~~
il n'y a plus q
Leonard Vetter,
représenté un cas
on y voit égaleme
Vetter ainsi qu'un
Der streng und
dem gott gened.

Le chœur est
par les grossières e
datant de la fin
à l'extrémité
en manière de j
aujourd'hui encore
de cette tribune est
gracieux modèle.

Un mur de
de l'orgue, se pa
des saïques, situ
en ogive ^{vous fait} ~~conspire~~
de chaque côté d
et on voit une
sous un portique
colonne ronde,
l'espace au-delà
en ruines. Un
mensae d'autel p
ogivales avec le

re, étouffe
le contient
un saint
sculpture en bois,
tion du couvent,
ne tenue rigide,
d'égoutte. Les
compartiments,
de bas-reliefs,
lignée sur
bleaux tirés
sujet principal
gauche,
gypte. Les
s, sont
un homme
lement des
ages de
de St. Catherine
r, on l'en voit
r du Monde
écus et
lement
bien de la
buste de
placé au
St Pierre,
ont
deux avant
is quadrangles
t de ses vantaux,
l'ancienne
le plus grand.
is sont
tendus, les
un ^{droit} marche en avant

sont fixés par un clou; sur ~~la~~ tête ~~est~~ a la couronne (19)
d'épines, ses cheveux tombant abondamment en
boucles noires, ~~sa~~ face est grave; il a le côté droit ouvert.

Une niche, déposée sur le pavé, conserve une Ste Marie
d'ancienne école allemande; debout sur la lune, elle porte
sur son bras gauche l'Enfant-Jésus; d'un voile surmonté
d'une couronne s'échappent des ~~cheveux~~ boucles de cheveux;
cette belle image est grandement endommagée.

En fait de ~~monuments~~ tombeaux ou monuments funéraires,
il n'y a plus que celui de un patricien de Douaumont, certifié,
Léonard Vetter, mort en 1504. ^{Sur} La dalle sépulcrale est
représenté un cadavre ^{que} rongent des serpents et de la vermine;
on y voit également les armes (trois fleurs de lys) des
Vetter ainsi qu'une inscription suivante: "Anno dni 1504.
Der streng und vest.... enhart Vetter von Werd ritte,
dem gott genedig sein woll."

Le Chœur contient encore, tout usées qu'elles sont
par les grossières chaussures des charreux, les stalles gothiques
datant de la fondation du couvent.

A l'extrémité occidentale du Chœur des Moines s'élève,
en manière de jubé, le chœur de l'orgue, auquel conduit
aujourd'hui encore un escalier tournant en pierre. Le revêtement
de cette tribune est formé de carreaux en terre cuite d'un
gracieux modèle.

Un mur de refend, fermant à l'ouest le chœur
de l'orgue, séparant du Chœur des Moines l'église
des Laïques, située à l'ouest de ce Chœur. Un portail
en ogive ^{vous fait par} consistant de ce Chœur dans l'église des Laïques.
De chaque côté de ce portail, contre le ~~second~~ mur transversal,
on voit une ancienne et massive mensa d'autel,
sous un portique aux voûtes ogivales qui soutient une
colonne ronde, du côté de la nef. Ce qui ^{occupait} ~~consistait~~
l'espace au-delà vers l'ouest est malheureusement tombé
en ruine. Néanmoins encore l'on voyait ici, outre ces
mensae d'autel profanes (d'insacrées), de belles voûtes
ogivales avec leurs sommiers et de gracieuses clefs de voûte,

20) et pêle-mêle parmi ces ruines — le tout dans un état de sauvage délabrement — des débris de pilastres, de chapiteaux et de fûts de colonnes, ^{ainsi que} des restes précieux de sculptures en pierre et de monuments funéraires.

Suspendue à une poutre de la toiture du chœur se trouve une vieille cloche portant les noms des quatre Évangélistes. Elle date probablement de l'époque de la construction de l'église et, durant ~~tout~~ l'âge entier, des charbons elle a sonné la messe et les matines, ^{exhortant} ~~annonçant~~ au ^{le passant} ~~passant~~ qui traversait la solitaire vallée ^{avec} ~~sur~~ un "sursum corda".

De chaque côté de l'église il y avait une chapelle, adossée probablement au chœur; ces chapelles étaient encore debout ^{en} 1692, ^{de même} ainsi que l'ancienne chapelle S.-Pierre qui se trouvait en dehors du cimetière. Aujourd'hui encore on voit des restes de constructions, principalement ^{le long} du côté sud du chœur.

En fait de bâtiments séculiers, il n'y avait probablement autrefois près de la Charneuse que ^{une} auberge et le moulin; les petites maisons de la vallée, auxquelles n'est adjoint que peu de terrain ou pas du tout, ne surgirent que plus tard. Actuellement Christgarten compte 12 maisons avec une population de 60 âmes (60 protestants et pas un catholique)

X

X

La Papeterie, située au bord du ruisseau aux tristes, un peu au-dessous de Christgarten, depuis longtemps déjà appartenant à des catholiques, possède une chapelle privée dans laquelle jusqu'aujourd'hui on osait célébrer la sainte messe; la première autorisation d'y dire la messe les jours ouvrables, dimanches et fêtes fut accordée par l'ordinaire épiscopal au fabricant de papier Constantin Bullinger le 17 janvier 1798. Depuis 1867 cette Papeterie, ~~qui~~ comptant actuellement onze catholiques et deux protestants, appartient à Monsieur le Prince d'Oettingen-Wallerstein.

A proximité de la Papeterie, au-delà du ruisseau, au pied des ruines du château de Hochhaus, au ^{fortin} ~~bout~~ de la vallée,

est situé le hameau et 2 catholiques.

Un document un praedium à ~~la~~ ayant appartenu passa d'abord à ~~donné~~ en don à l'ii (33a, 37). Hans (vendit le 24 août ses dépendances (d'Elwangen — à la somme de trois ~~à~~ Elwangen c'est ce et, en même temps Jean de Hald fondation (Docum que le hameau de paroisse protestant du temps où il était le hameau est ~~g~~ vulgaire, sous le

Le moulin de et la Papeterie, aff de Bollstatt; je date "Karlshof".

Les catholiques paroisse protestante la vallée de Val sont paroissiens dans le village

Althofen, entre deux hameaux, en est fait mention Degglingen du 21

tout dans un état
 is de pilastres, de
 estes précieuses de
 its funèbres,
 torture du chœur
 les noms des quatre
 de l'époque de la
 l'âge entier des
 mères, ~~portant~~
 allié avec ~~un~~
 une chapelle,
 chapelles étaient
 ancienne chapelle
 cimetière. Aujourd'hui
 us, principalement
 y avait probablement
 berge et le moulin;
 les n'est adjoint
 surgirent que plus tard.
 maisons avec une
 et pas un catholique

Jean aux tristes,
 puis longtemps déjà
 une chapelle privée
 célébrer la sainte messe,
 les jours ouvrables,
 l'ordinariat épiscopal
 Allinger le 17 janvier
 comptent actuellement
 appartient à Moussem

la du milieu
 haus, au bout de la vallée

est situé le hameau d'Ahusen, comptant 26 protestants
 et 2 catholiques.

Un document, de l'année 1153, narre comment
 un praedium à Ahusen (praedium in Ahusen) ~~est~~
 ayant appartenu à une veuve devenue pauvre,
 passa d'abord à d'autres propriétaires et fut enfin
 donné en don à l'église de St. Vitus de Hürnheim (M. B.
 33 a, 37). Hans (Jean) de Hall, bourgeois de Nördlingen,
 vendit le 24 août 1393 la métairie de Ahusen avec
 ses dépendances (Völder) - fiefs relevant du chapitre
 d'Elwangen - à la Chartreuse de Christgarten, pour la
 somme de trois cents florins. Le 27 octobre 1397,
 Elwangen céda ces fiefs en propre à la Chartreuse
 et, en même temps, aussi les trois moulins d'Ahusen
 dont Jean de Hall avait doté Christgarten lors de sa
 fondation (Docum. à Wallerstein). On a déjà vu ci-dessus
 que le hameau d'Ahusen, incorporé aujourd'hui à la
 paroisse protestante de Hürnheim, appartenait jadis,
 du temps où il était catholique, à la paroisse de Bollstatt.
 Le hameau est généralement désigné, dans le langage
 vulgaire, sous le nom de "die Haenslen".

Le moulin dit "Hoppelts-Mühle", situé entre Christgarten
 et la Papeterie, appartenait également ^{partie de} à l'ancienne paroisse
 de Bollstatt; peut-être en était-il de même de la ferme
 dite "Karlshof" en-dessous de Hochhaus.

Les catholiques (au nombre de 2) ~~qui~~ résident dans la
 paroisse protestante de Forren, ainsi que ceux qui habitent
 la vallée ~~de~~ Val des Chartreux (paroisse protest. de Hürnheim),
 sont paroissiens de Bollstatt, tandis que ceux qui résident
 dans le village même de Hürnheim ressortissent de Reimlingen.

Cluhsford, entre Bollstatt et Ober-Ringingen, il y avait
 deux hameaux, appelés "Ober-Weiler" et "Unter-Weiler". Il
 en est fait mention dans un document du couvent de
 Degglingen du 21 octobre 1482, d'après lequel les administrateurs

22)

de la messe du Saint-Esprit à (Nacher) Memmingen
vendent au convent de Deggingen, pour quarante-cinq
florins rhénans, le cens de métairies et de terres situées
à Underweiller et Oberweiller entre Bolstat et Ringingen.
(Docum. à Wallerstein.)

Notes.

20) On conserve à Wallerstein deux chartes de fondation
de Christgarten, délinées par les comtes Louis et Frédéric
d'Ottingen, l'une, plus brève, du 25 mars 1383, et l'autre,
plus étendue, la principale, du 22 juillet 1384. Dans
toutes deux, les dits comtes exposent en termes à peu près
~~semblables~~ identiques que, c'est par la grâce et volonté
de Dieu Tout-Puissant, de Sainte, qu'en l'honneur et à la
louange de Dieu le Tout-Puissant, de Sainte Marie sa
bien-aimée mère ainsi que de toute la céleste hiérarchie,
pour le secours et la consolation de nos ancêtres, de
nous-mêmes et de tous nos descendants, ainsi que de toutes
les âmes qui ont encore la vie, ^{comme} et aussi pour l'augmentation
du service de Dieu, nous fondons un convent de Chartreux,
situé au-dessus du château dit de Hohenhaus, dans le
vallou, à l'endroit où s'élève la chapelle de Saint-Prore,
et que le dit convent se nomme le Jardin de Notre-Seigneur,
et que nous le dotons --- de son emplacement, une
grande partie de ce terrain nous ayant appartenu,
ce qui comprend une ^{vaste} grande étendue en long et en large,
et, en outre, le bénéfice ecclésiastique de Wunszfelt y
compris toutes ses ~~terres~~ qui en dépend, et, en plus,
l'étang ^{situé} à Ederhen et la forêt près Kessingen appelée
la "Schönin" (Belle) et, en plus, le pacage nécessaire à leur
habitation, et, en plus, notre appui de chaque jour, que nous

des assisterons
~~leur donnerons~~
la construction de
La charte du
de Hall, bourg
eux qu'il faisait
lui appartenant
moulins situés
l'eau et tout ce q
que Fitz Töter le
convent le bief
avec tout ce qu'il
à faire bâtir à lui
C'est seulement
reconnuement, par
forte de ce bief

Retativement
du 25 mars l.
fondateurs du con
la fait don de m
temps qu'il nous
ainsi que Dieu l
convent. - Sur
Chartreuse de Nu
Diptychorum ecc
Munemburg 1766

27) ... pro
ad sacerdotium
perpetuo suste
lexpensis cons.
que novella p
officinis monach
Lettres reversales
en date du 16 n
28) de Bull
existait, d'après cer
en 1645, en que

22) Memmingen
quarante-cinq
et de terres situées
à Stat et Ringingen.

chartes de fondation
Louis et Hedéric
1383, et l'autre
1384. Dans
termes à peu près
grâce et volonté
l'honneur et à la
Sainte Marie sa
ceste hiérarchie,
ancêtres, de
ainsi que de toutes
pour l'augmentation
convent de Charheux,
Charheux, dans le
de Saint-Prore,
dir de Noh-Seigneur,
lacement, une
et appartenu,
en long et en large,
Wirnsfelt y
et, en plus,
ssingen appelée
se nécessaire à leur
un jour, que nous

les assisterons
leur donnerons en tout temps, tant à l'égard de
la construction de leur convent qu'en tous autres égards.

La charte du 25 mars 1383 établit aussi que Hans
de Hall, bourgeois de Nördlingen, aurait déclaré devant
eux qu'il faisait don au dit convent de la métairie à
lui appartenant près du dit convent ainsi que de trois
moulins situés au dessous du convent, lequel ^{don} comprenait
l'eau et tout ce qui faisait partie de ces moulins; tandis
que Fitz Töter et son fils Henri, cédaient au susdit
convent le bénéfice ecclésiastique d'Wymemmingen
avec tout ce qui en dépendait et s'engageaient, en outre,
à faire bâtir à leurs frais la première cellule du convent.

C'est seulement le 17 juillet 1385 que les deux Töter
reconnurent, par un acte spécial, la donation qu'ils avaient
faite de ce bénéfice ecclésiastique. Docum. 16.

Relativement à Markwart Mendel, la dite charte
du 25 mars 1383 porte que "Marquart Mendel,
fondateur du convent de l'ordre des Charheux à Nuremberg,
a fait don de mille ceps de vigne, ~~obtenant~~ en même
temps qu'il nous a particulièrement aidé de ses conseils,
ainsi que Dieu l'a voulu, lors de la fondation du susdit
convent." - Sur Markwart Mendel et sa fondation de la
Charheuse de Nuremberg, consultez "Hirsch, C. Ch., -
Diptychom ecclesiar. Norimberg. Succincta enucleatio,
Nuremberg 1766, p. 280 ss.

27) ... pro uno fratre ordinis nostri Carthusiensis
ad sacerdotium promotum vel promovendo inibi
perpetuo sustentando in cella, quam etiam suis
expensis construi procuravit, necnon in ipsius domus,
que novella plantatio est in suis structuris et
officinis nondum perfecta, sublevamen singulare.

Lettres réversales du Pape et du Convent de Christgarten,
en date du 16 mai 1425, copiées ~~aux~~ archives diocésaines.

28) La Bulle d'Incorporation, aujourd'hui introuvable,
existait, d'après certains actes des archives diocésaines, encore
en 1645, où quelle année elle figurait parmi les documents

que les d'Oettingen restituèrent ~~à~~ à la Chartreuse lors de son rétablissement.

29) De praesentatione religiosorum Ortu Christi Augusten. diocesis: Unter-Aspach, parochia S. Michaelis, Wunsfeld, parochia S. Gangolphi. Falkenstein, antiqu. Nordgau. 2, 301.

33) Nous savons qu'en 1546 déjà deux moines, Frédéric Brann de Sulzbach et Sigismund Stubenfrost de Schwarz, quitterent le couvent, après avoir fait profession. Tous deux ils se contentèrent d'une indemnité de toute assez rondelette et d'un vêtement, motivant leur désertion de la manière suivante, dans des lettres reversales du 18 août 1546: "Après être entré peu de temps auparavant dans l'ordre des Chartreux au couvent de Christgarten et y avoir fait profession [Stubenfrost ajoute: ~~et~~ ^{sur les conseils} ~~et~~ ^{insidieux} et sans fondement aucun du ~~Witem~~ de Buchs ^{sim} et ensuite de ses démarches], mais vu qu'aujourd'hui dans la Haute-Allemagne on considère et admet assez généralement que la messe papiste, la moinerie et autres cérémonies papistes ne sont pas conformes à l'Évangile, mais au contraire erronées et qu'il est à craindre que les moines soient pour ces motifs non seulement chassés, mais qu'ils soient maltraités et qu'il soit même porté atteinte à leur vie, que les couvents soient abolis et détruits — etc — (Reverse de Wallenstein).

(35) L'exposé ci-dessus démontre de la procédure de la Chambre impériale ~~relative~~ concernant la restitution du couvent de Christgarten à l'ordre des Chartreux, des années 1564 à 1631, dont la copie se trouve aux archives diocésaines; voir aussi T. F. Kerner, Histoire de l'église luthérienne dans la principauté d'Oettingen, dans la Revue de la Théologie et de l'Église luthéricennes de Pudelbach et Guericke, année 1855, page 658.

(40) Un rapport de l'administrateur de Christgarten, Jacob Eberh. Häberlen, adressé au gouvernement de la principauté d'Oettingen, en date du 20 mai 1692 (à Wallenstein) nous apprend que "de chaque côté de l'église, il y a encore deux chapelles, adossées aux murs, dont les voûtes et la toiture sont bien délabrées — qu'en outre il existe encore une autre petite chapelle isolée derrière le cimetière de St. Pierre, laquelle, doit avoir été originairement bâtie par un ermite"

p. 606 / Cahier 15^e Extraits
Procès d'Augustin pour l'abbaye Reichelle
Historique et statistique (Commissaire Capitant)
Augustin
Schmidt
1802
Des documents
Les frères Ulrich
cette famille, et
Jean de Boll
un document
Le 2 sept
Adelaide Comte
du Christgarten
Doc à Wallenstein
Il a toujours resté
tant antérieur la
commencement du
15^e siècle
aux Comtes
ainé, Frédéric
Christgarten,
à domaine de
Heiler Abbat
de ses ancêtres,
pour sa postérité
devient de t
représent pour
des dîmes, e
pour la cure
dans le village
Ernest d'Oettingen
aout de la n
tronage sur l
Bunheim resto
Le 15 Juillet 1710,
vendirent au
l'enclous de pr
devenue Wid
Avec la suppre
à la maison
encore aujourd
paroisse de St
paroisse de Bol
du 15^e siècle; &
l'enfant Jésus
du Christgarten
qu'un soldat au
été retirée par
que les successe
de ses biens.

Histoire de la fondation de la Chartreuse du Christgarten. (Suite)

qu'il possédait dans l'entour du Couvent. Frédéric Cöter et son fils Henri, tous deux citoyens de Nördlingen construisent la première cellule. A font don de leur patronage d'Ulmemmingen. Mais aussi le fondateur de la Chartreuse de Neuremberg, devint un Bienfaiteur zélé du Couvent, il lui fait un présent de mille vignes. La nouvelle Chartreuse reçut de ces fondateurs le nom de "Orto Christi" (Christgarten). Cependant dans les documents on l'appellait longtemps le Couvent près de St. Pierre, qu'on nomme Christgarten. Bientôt, la vallée on fut fondée la Chartreuse fut surnommée das Kartäuser - Thal / la vallée des Chartreux.

Vers le milieu de l'an 1384, il semble que la fondation se trouvait achevée. En effet, le jour de Marie Madeleine (22 juillet de la dite année), les Comtes Louis et Frédéric d'Ettingen remettent à Christgarten, le document le plus important pour son existence. Dans ce manuscrit le Couvent est affranchi pour toujours, soit de bailliages, de impôts, ou de services. De plus, ils promettent leur protection sur les biens et les gens du Couvent. Cette protection se faisait de manière directe, afin que ni eux ni leurs descendants y mettent un bailli ou Seigneur, soit sur le Couvent, soit sur leurs biens et gens.

Ils ne se réservent que le tribunal suprême sur la contrée. Ce droit leur a toujours appartenu, ainsi qu'à leurs ancêtres (20). Le 12 Juillet 1388, le Père général, dom Jean, prieur à la Grande Chartreuse près Grenoble, confirma au Grand Chapitre, tenu dans le Couvent St. Laurent à Florence, la nouvelle fondation du Christgarten. (novam plantationem domus Orti Christi prope Nördlingen.) Il l'incorpora à l'Ordre, dont elle suivrait les règles et la Constitution sous la direction d'un prieur. (21) Doc. à Wallerstein

(20) A Wallerstein on trouve deux ^{parties de la fondation} des ~~ses~~ documents des Comtes Louis et Frédéric d'Ettingen. Destinés pour Christgarten. La première est daté du 25 Mars 1383, Le second est plus long et porte la date du 22 Juillet 1384. C'est le document principal. Dans les deux actes les Comtes les démontrent le même accord d'idées. Traduction du premier document. ce Enfin d'être digne de la grace Divine, nous fondons pour la plus grande gloire ^{et à l'honneur} du Dieu puissant, de sa sainte Mère Marie; pour celle de nos ancêtres, pour nous (Voyez la page 2. v. pl.)

anser - Thal.
des Chartreux.
mon, qui à l'époque
Thal, ainsi que le
statut. Du moins
nait. Ce lieu était pour
ord.
ne élu d'Angsboung
manuscrit du lo
men, ~~et~~ se trouvent sur le
territoire
Christgarten, voyez la note
ma seconde pièce
Bollstatt jadis d'une
re, ainsi qu'immediat
d'Ahansen. (Doc. de Christg.)
écrit indifféremment
à la Chartreuse.
en, ~~et~~ se trouve dans
d'Ahansen.
paroisse de Bollstatt
de Vereshheim.
Christgarten et Ahansen
contrée dépend, depuis
Kurnkheim.
ent Christgarten.
2 forêts séparées et
ter les attraits charmants,
apelle dédié à St Pierre.
Ettingen fondèrent
un Couvent pour
assistant des Comtes
en del citoyen de
la Chartreuse de Marieu
dans la Vallée sur
de la chapelle de St Pierre
eld, près Gammelhansen,
berheim, y compris
ils cèdent au Couvent
t s'engagent à un
ingen, nommé
si que trois moulins,

II. Acquisitions des Biens.

La modeste possession de la Chartreuse de Christgarten, reçue lors de sa fondation, s'accrut durant le cours du siècle à une très grande étendue. C'était des acquisitions de patronage, de dîmes, de domaines et de forêts. De ses biens faisons mention que des plus importantes. Comme nous avons vu, Christgarten reçut à sa fondation, l'église de Winsfeld, et celle dans la paroisse d'Eichstatten et celle d'Utzmünningen dans la paroisse d'Ingsburg. Le Cardinal Philippe, évêque d'Autriche et légat apostolique, incorpora le 31 juillet cette dernière église à la Chartreuse. Il en même temps, il confirma l'incorporation de l'église de Winsfeld, pour cette même Chartreuse. Cette incorporation avait déjà eu lieu, par la personne de l'évêque Frédéric d'Eichstatten. Outre ses deux églises, la Chartreuse de Christgarten s'acquit de plus: dans la paroisse d'Ingsburg, les patronages de Bruggenhofen, (chap. Vereshcim), d'Altmannshofen, (chap. Westendorf) de Langna (chap. Wertingen), de Nieklingen et Kirsstätt (chap. Hochstätt) et de Bollstätt (près Christgarten). Elle possédait encore dans la paroisse d'Eichstatten, l'église d'Unter-Osbach (près Gmundenhausen). —

Le 29 novembre 1398, ce Couvent acheta d'Ulric Zahn le village Bruggenhofen et s'acquit par le fait même, le patronage. (23' Act. Mat: 4, 143. Documentum disparuit.)

L'an 1402, Christgarten s'était acheté en deux parties, des Citoyens Conrad Weiss et Laurent Eger d'Ingsburg, le patronage avec dîmes, Widtums et d'autres Biens d'Altmannshofen.

120/ Production du premier document. « Enfin de participer »
 « à la grâce divine, par la volonté de Dieu puissant, nous »
 « fondons un Couvent de l'Ordre des Chartreux; C'est aussi »
 « en vue de sa gloire et pour son honneur, et pour celle de sa »
 « Sainte Mère Marie, ainsi que pour l'accroissement de l'Office »
 « divin. Cette fondation deviendra le soutien et l'espérance des »
 « âmes de nos ancêtres, pour nous, et pour toute notre postérité »
 « demeurée qu'à toute âme croyante. Le Cloître est situé au-dessus »
 « du château, appelé Haubenhain, dans la Vallée et à l'endroit »
 « où existe la chapelle de St. Pierre. Ce Couvent est nommé »
 « jardin du Seigneur (unsers Herren Gart.)

(22) Doc: original. dat: Erfordie II Cal: aout 1389.

Le 9 novembre
 l'église de St.
 de Christgarten
 nostri anno
 la messe pour
 succursale d'icelle
 (25' Act. Mat)

Le 29 septembre
 la Chartreuse
 et des dîmes.
 Mais Marses
 Christgarten
 de frères. (pre
 Cellitis fratru
 Le 1 Avril 1411
 l'église de
 nous avons ra
 chanoine cap
 et des dîmes
 succursale de
 et droits à
 enfin, comme
 ces mêmes
 en chargeant
 la dite chap

120/ Traduction
 « Pour ce »
 « toutes les terres »
 « Nous avons ag »
 « s'y rapporte; »
 « Messingen, c »
 « Avec la grace »
 « secours, pour »
 « Le document »
 « citoyen de Vor »
 « s'ajouter pour »
 « an... du »

II. Acquisitions des Biens. (Suite)

Le 9 novembre de la même année, Boniface ^{IX} pape, incorpora l'église de Altmannshofen avec ^{ses} revenus et droits au couvent de Christgarten. (24' Bull. original, dat. Rome I^{er} id. Nov. pontificatus nostri anno duodecimo.) De même le droit de présentation sur la messe perpétuelle, fondée en 1477, dans l'église Pöntenwieser, succursale d'Altmannshofen, appartenait à la Chartreuse. (25' Pett. Mat: 4, 144.)

Le 29 septembre 1409, le Cadet Ulric Marschalk d'Obernorf, gratifia la Chartreuse de son patronage de Langnau, y compris le Widdum et les dîmes. Le patronage était encore féodal du Chapitre d'Ellwangen. Mais Marschalk s'en était fait propriétaire. Il fit ce don à Christgarten dans l'intention de faire construire deux Cellules de frères. (presertim pro augmento divini cultus in duobus Cellitis fratribus ad numerum fratrum suorum addendum.)

Le 1 avril 1411, l'évêque Everard de Augsbourg incorpora l'église de Langnau à la Chartreuse. — Nous avons racontés, ^{page 1121} la manière dont Ulric Burgrave, docteur, devint chanoine capitulaire, devint le possesseur du patronage, du bailliage et des dîmes de Kiklingen, y compris le patronage de l'église succursale de Kirstatt, pris comme celui ci doter ses biens et droits à la chapelle St Antoine de l'hôpital de Dillingen, enfin, comme il transféra, par son testament en 1415, ces mêmes biens et droits à la Chartreuse de Christgarten, en chargeant cependant le Couvent d'une indemnité pour la dite chapelle.

[20] Traduction du premier document. (Suite)

Pour ce Couvent nous avons doynés: La place, ainsi que toutes les terres des environs, dont nous ^{provisions} ^{disposer} ^{elles} ^{sont} disponibles. Nous avons ajoutés: le ^{benefice} patronage de Wimmfeld, avec tout ce qui s'y rapporte; en outre, l'étang d'Iderben et la Mark de bois à Kessingen, ^{nomme} c'est à dire ^{Sebenin}; de plus des prairies pour le bétail. Avec la grace divine nous sommes chaque jour prêts à offrir secours, pour n'importe quel intérêt.

Le document du 25 mars 1383 mentionne, que Jean de Halle, citoyen de Vordlingen, leur avait fait savoir son intention, d'ajouter pour le Couvent; (trad: du doc:), ses terres qui s'y trouvent ^{pour} ^{Convent} ^{au} ^{nom} ^{du} ^{Convent}. Il ajoute: ce Les trois moulins avec l'eau

Christgarten, reçue lors du siècle à une très patronage; de dîmes; isons mention que en, Christgarten reçue celle dans la paroisse sans la paroisse d'Ingsburg. t légat apostolique, e à la Chartreuse. rporation de l'église. Cette incorporation me Tridene d'istatt. ristgarten s'acquit patronages de amshofen, chapitre Kiklingen et Kirstatt. n. Elle possédait encore Inter - Osbach

beta d'Ulric Zahne même, le patronage. mit.) parties, des citoyens, le patronage avec amshofen.

enfin de participer " puissent, nous reux; C'est aussi " et pour celle de sa " ossement de l'Office " et l'esperance des " toute notre posterité " e est situé au-dessus " Vallée et à l'endroit " vent est nommé " Park) out 1389.

II. Acquisitions des Biens. (suite.)

Le Chanoine Capitulaire était un grand bienfaiteur (Benefactor magnificus) de la Chartreuse. Il fit cette dernière fondation à Christgarten, pour l'entretien d'un nouveau frère-Chartreux.

Pour ce motif il avait lui-même fait bâtir la nouvelle Cellule.

Son don devait de plus servir pour achever enfin à bâtir le

Couvent et ses ateliers. (27^e pro uno fratre Ordinis nostri

Carthusiensis ad sacerdotium promotum vel promovendo imbi

perpetuo sustentando in cella, quam etiam suis expensis

construxi procuravit, necnon in ipsius domus, que novella

plantatio est in suis structuris et officinis nondum perfecta.

sublevamen singulare. » Contre-lettre du prieur et Couvent

de Christgarten; (daté du 16 Mai 1425); (Copié dans les Arch. épiscopales)

En 1417, le pape Martin V. incorpora l'église de Niblingen et

la chapelle de Nirstatt à Notre Chartreuse. (28^e La Bulle

d'incorporation est perdue. Elle figurait cependant, selon et

les Actes de l'Archive-Épiscopale de l'an 1645, dans le registre

des Bettingen et fut remise à la Chartreuse alors restaurée.

Nous avons mentionnés (p. 607), que le Comte Frédéric

d'Bettingen fit don, (pour le salut des âmes); à la Chartreuse

de Christgarten, du patronage et de l'église de Bollstatt y

Compris, le Wickdunn et les dîmes. (Cela se fit le 28 février 1418.)

Nous ignorons absolument le motif, qui amena le patronage

d'Unter-Orsbach à Christgarten. Cependant les Matricules du

diocèse d'Eichstätt affirment, que ce patronage a réellement

appartenu à notre Chartreuse.

120/ Traduction du document du 25 Mars 1383. (suite.)

„ qui si trouvent au-dessous du Couvent, ainsi que toute chose „

„ appartenant aux Moulins. » — Frédéric et Henri Vöter s'obligent:

(trad: du doc:), « de bâtir la première Cellule du Cloître et de „

„ donner leur patronage d'Utzmeringer. » Ce n'est que le 17 juillet

1385, que les deux Vöter remirent au Couvent, leur pièce manuscrite

de la dotation du dit patronage.

Ce même document du 25 Mars 1383, fait mention de

Markwart Mendel en termes suivants: « Markwart Mendel „

„ le fondateur de la Chartreuse de Nuremberg, fait un don de „

„ mille sep de vigne pour le salut de son âme. C'est lui, qui „

„ qui par la volonté de Dieu, fut notre conseiller et notre assistant „

„ lors de la fondation de ce Couvent. »

Après la sup.

s'empara de

Le 7 juillet 14,

de Wending,

bailliages et

apartenait au

Entre les gran

de Langna; c

fournissait aus

Le 14 juillet 14

au prin de

d'anciens fr

Christgarten

dîmes, le Villa

un domaine

à Brungenhof

11 à Dirgen

7 à Kessim

dispersés en

Le Couvent,

34 propriétés

Heppach et à

III 1, 3. La :

La vie des q

ailleurs, dans

que l'histoire

si ce n'est t

Mais ces ac

ni le moyen

Car aussi à

que St. Brun

que le Cha

minutien,

de la réforme

Les frères vis

Biens. (suite.)

infatigable (Benefactor)
mière fondation à
prêtre-Chartreux.
la nouvelle Cellule
enfin à bâtir le
Iredinis nostri
l'promovendo mihi
etiam suis expensis
domms, que novella
is nondum perfectis.
du prieur et Couvent
né dans les Arch. épiscopales
se de Riklingen et
... (28) La Bulle
pendant, selon et
1645, dans le registre
mise alors restaurée.
Comte Frédéric
mes); à la Chartreuse
de Bollstatt y
se fit le 28 février 1418.)
mena le patronage
-les Matricules du
ronage a réellement

s 1383. / suite /

ainsi que toute chose
Henri Votter s'obligent:
ruler du Cloître et de
... Ce n'est que le 17 juillet
voient, leur pièce Monna

fait mention de
Markwart Mendel
erg, fait un don de
à une. C'est lui, qui
meilleur et notre assistant

II. Acquisitions des Biens. / suite. /

31

Après la suppression du Couvent, il paraît que Brandenburg Anoldsbach
s'empara de ce patronage, puis elle le conserva dans la suite.

Le 7 juillet 1473, la Chartreuse acheta, de Wolfgang d'Heppingen, curateur
de Wending, le village d'Anshausen (près de Kessel), avec ses Biens,
bailliages et autres droits. Cependant sans le patronage; car celui-ci
appartenait au Couvent St. Bruno et Africa à Engsborg. (doc:)

Outre les grandes dîmes des paroisses d'Altmannshofen; de Riklingen;
de Langna; d'Ulmemünningen et de Winsfeld, Christgarten
jouissait aussi de la demi dîme de Timpfletten (près Wending).

Le 14 juillet 1438, le Couvent l'avait achetée de George de Wending
au prix de 2000 florins. Par achats, la Chartreuse s'était acquise, (de 1427-14

d'anciens propriétaires de dîmes importantes à Lutzingen (Doc:)

Christgarten possédait lors de sa suppression en 1527, outre les
dîmes, le village entier d'Anshausen; le hameau d'Anhausen;

un domaine à Pongries (paroisse d'Eglingen). De plus 20 sujets
à Brungenhofen; 7 à Osterhofen " " " 14 à Ederheim;

11 à Dirgenheim; 11 à Loren; 6 à Ulmemünningen;
7 à Kessingen; 5 à Bollstatt; 5 à Schweinendorf et 20 autres
dispersés en différents endroits.

Le Couvent possédait dans la vallée et sur les hauteurs d'alentours,
34 propriétés distinctes de forêts. La Chartreuse avait ses vignobles à
Heppach et à Grimbach, (près Schordorf), dans le Wurtemberg.

III 1.3. La vie et les règles Monastiques de Christgarten.

La vie des moines Chartreux, s'écoula à Christgarten comme
ailleurs, dans une telle Monotonie et un si grand Silence,
que l'histoire du Couvent ne sait guère raconter autre chose,
si ce n'est l'augmentation des Biens temporels.

Mais ces acquisitions, ne pouvait nullement être l'occasion
ni le moyen du particulier pour augmenter sa jouissance.

C'est aussi à Christgarten cet esprit d'ascète et d'austérité effrayante,
que St. Bruno inspira à son Ordre dès son Origine et
que le Chapitre Général sait conserver avec un soin
minutieux, régnait toujours. Ce n'est qu'au 16^e Siècle, époque
de la réforme, que l'Ordre primitif s'ébranla.

Les frères vivaient en Communautés, exerçaient leurs professions,

La vie et les règles Monastiques de Chartgarter. (Suite)

se chargeaient de l'agriculture et de l'entretien du bétail.

Les moines (les pères), séparés des frères vivaient chacun dans une cellule, qui une à une se trouvait bâtie alentour de l'église. Là, ils partageaient leurs temps pour la prière, le silence et le travail. A minuit la cloche de l'église les appelait aux matines. Le Chartreux portait sur son corps un cilice; par-dessus il était habillé d'un habit blanc avec un Capuchon et un scapulaire. Il était ceint avec une bande de cuir. Chacun préparait sa nourriture lui-même dans sa cellule. Ce n'est qu'aux grandes fêtes, ou les jours mémoriaux de la mort d'un confrère qu'ils mangeaient ensemble. La viande fut chose défendue et ce n'est qu'en cas de maladie qu'on se servait de poisson. En temps de jeûne il ~~était~~ était interdit à boire du vin.

Depuis l'exaltation de la St^e Croix jusqu'à Pâques on ne mangeait qu'une fois par jour. Aux Vigiles des grands fêtes de l'Ordre, on jeûnait à pain et à l'eau. Les jours de Chapitre il était permis aux moines à s'entretenir et même à travailler ensemble.

La Chartreuse se trouvait indépendante de l'autorité épiscopale. Elle dépendait directement des supérieurs de l'Ordre. L'autorité du Couvent tant pour le spirituel que pour le temporel; la direction et la surveillance des religieux, appartenait au prieur, qu'on appelait aussi père. Ce prieur devait être élu par les moines. Un procureur l'assistait en question matériel.

Un visiteur de la province allemande de l'Ordre et même le Provincial lui-même s'informait de temps en temps sur l'état de la discipline et des rapports spirituels et temporels de la maison. Le Provincial était en même temps l'intermédiaire du supérieur général, de l'Ordre, (le prieur de la Gr^e Chartreuse à Grenoble), et du Chapitre Général qui se réunissait tous les ans et qui avait à déterminer toutes les affaires importantes de l'Ordre.

Il nous est de Chartgarter. Les documents les noms et

du Couve
Ce nom
C'était par
Le 2 janvier
d'Ellenbac
à l'Ordr
Et c'est
une non
de Christ

depuis le
sous son
donna a
au Couv
d'ntes
(,30' Doc.
de St. G.
Quelques
minères
la plus pa
Jordan
et légat
conféren
fidèles q
Par ce m
du publi
enclamm

IV. 4. Succession des Prieurs de Christgarten.

Il nous est impossible de citer la succession complète des prieurs de Christgarten, ni pour tous, la désignation exacte de l'époque. Les documents qui existent, permettent de faire connaître les noms et les années suivantes.

1. Frère Jean, prieur et administrateur du Couvent près St. Pierre, de l'Ordre des Chartreux. Ce nom se rencontre pour la première fois, le 1 octobre 1385. C'était probablement le premier prieur de Christgarten. Le 2 janvier il est présent à Memmingen, alors qu'Henri d'Ellenbach, chanoine capitulaire d'Angsbourg remet à l'Ordre des Chartreux la prévôté de Buchheim. Et c'est à Buchheim que ce même prieur fonda une nouvelle Chartreuse en faisant venir des frères de Christgarten.

2. Frère Albert, nommé prieur depuis le 2 août 1410 jusq'au 17 octobre 1438. Sous son administration, le 12 mars 1418, le roi Sigismond donna au Couvent de Christgarten le privilège de conduire au Couvent, exempt de péage, tous ce qu'ils achèteraient d'utiles et de nécessaires dans son royaume. (30' Doc: original à Wallerstein; donné à Constance le jour de St. Grégoire 1418.)

Quelques années plus tard des pluies torrentielles minèrent tellement les murs du Cloître, que la plupart s'écroulèrent. Le 25 juin 1426, Jordanus Cardinal d'Orsini, évêque d'Albano et légat apostolique, ainsi que deux autres évêques, conférèrent des indulgences aux pieux et généreux fidèles qui visiteraient l'église du Cloître. Par ce moyen, ils cherchèrent à éveiller la bienfaisance du publique, enfin de pouvoir rétablir les bâtiments endommagés du Couvent. 31'

3. Frère Oswald, nommé prieur en le 12 Dec. 1439.

4. " Simond depuis " depuis le 23 oct. 1452 jusqu'au 25 Mars 1457.

5. " André Winkel " depuis 12 février 1459 au 14 Mai 1467.

6. " Albert " " 23 " 1474 " 23 février 1474.

7. " Henri " " 2 Oct. 1479.

(31' Doc. date Nuremberg XXV. Juin 1426; Copie à Wallerstein)

Christgarten (suite)

du détail.

ient chacun
vait bâtie alentours
s pour la prière,
che de l'église les
it sur son corps
habit blanc avec
ceint avec une bande
e lui-même dans
au les jours mémoriaux
aient ensemble.

qu'en cas de
temps de jeûne

jusqu'à Pâques
Année Vigiles
pain et à l'eau
moins à s'entretenir

nté de l'autorité
superieurs de l'Ordre
tuel que pour le
des religieux,
lait aussi père
ines. Un procureur

de l'Ordre et
nait de temps en
rapports spirituels
cial était en
ieur général,
Chartreuse à Grenoble,
issait tous les ans
affaires importantes

34 IV, H' Succession des Prieur de Christgarten. (suite.)

8. Père Jean Ranscher, depuis le 8 juillet 1486 jusqu'au 8 Août 1499.
9. Ambroise Alanson " 2 sept. 1504.
10. Frère Sébastien " 7 dec. 1506 " 3 février 1508.
11. " Christophe " 8 Avril 1511.
12. " Antoine " 25 février 1517.
13. " Jean Tantsch " 22 dec. 1518 " 31 Mars 1520.
14. " George " 11 Oct. 1521.
15. " Jaque Mair " 1 Mai 1523 " 13 fév. 1539.
16. " George Winkauf " 2 fév. " 18 Avril 1543.
17. Frère Jean Sudermann, né de Cologne, apparait comme Prieur le 3 Mars 1548.

A cette époque la chartreuse vit fondre sur elle de grands tourments. En 1547, durant la guerre de Schmalkaldich elle fut éprouvée par le pillage et l'incendie. Et en 1552, lors de l'expédition de l'Electeur Morice de Saxe, dans l'Allemagne meridionale, le Margrave Albert de Brandebourg éleva sur le Couvent une contribution de 2000 florins. Dans une telle circonstance le Prieur Sudermann quitta le Couvent déjà abandonné par les autres moines. Les Comtes d'Oettingen profitèrent de l'absence de l'administration de la Chartreuse, sous le nom de protecteur. Cependant le 7 janvier 1553, le Comte Wolfgang conclut avec le frère Théodoric Lacher à Stratis, prieur de Buchsheim, visitateur et Provincial de la province Allemande de l'Ordre des Chartreux une entente touchant la restauration de la Chartreuse de Christgarten. Il fut déterminé:

1. Théodoric prendrait lui-même possession du Couvent. Il pouvait y amener un père de l'Ordre, ainsi que deux ou trois frères Convers ou Laïcs. Puis comme d'usage il devait se charger de l'ordre de l'église pour l'honneur et la gloire de Dieu. Selon le Conseil et l'autorisation du Comte il devait se charger aussi admettre un savant et pieux ermite. Ce lui-ci prêterait au Comte ^{le serment} de fidelitatis. Il ferait son devoir en tenant une comptabilité sur la recette et les dépenses du Couvent. Chaque année le père Prieur ou ses descendants se feraient un devoir de rendre au Comte le compte rendu de l'année. Les personnes qui feraient partie de la maison devraient non seulement être fidèle et une garantie aux frères Conversan laïcs, mais aussi au Comte. Enfin si le père Théodoric abandonnait le Couvent ou qu'il mourait et qu'un autre

(Cahier)

Le doyen
Juen 1415
de l'Ordinaire
son testamen
fondie, le
Kiblingen e
mais avec la
rite au Bér
Prieur et le c
avec le conde
Doyen du Chap
l'inger bénéfice
néfice de flor
(Doc. cop. de
alors une con
sa mitaine e
avec les dimes
après que les
seut passés e
Séminaire de

(Cahier)

Par suite
des, la catho
les relevaient
surent englob
Au point de
elles (les par
la limite de
l'endroit par
la paroisse de
Du plateau
Vers le Nord
Bientôt des ro
Chaque côté de
l'aspect de ce
Non excite ma
s'élargit deu
ment l'aperte e
s'élevait autr
dés inspirati
et Frédéric d
cette vallée
severes. En
pour les mo
Christgarten (

rten. / suite /
 sous le 8 juillet 1486 jusqu'au 1499.
 2 sept: 1504.
 7 dec: 1506, 3 février 1508.
 8 Avril 1511.
 25 février 1517.
 2 dec: 1518, 31 Mars 1520.
 Oct: 1521.
 mai 1523, 13 fév: 1539.
 18. Avril 1543.
 e, apparaît comme
 sur elle de grands tourments
 d'indépendance fut éprouvée
 2, lors de l'expédition
 Allemagne Méridionale,
 sera sur le Couvent une
 telle circonstance le
 déjà abandonné par
 n profiterent de statuer
 le nom de protecteur.
 gang conclu avec le
 de Buchsheim,
 re Allemande de l'Ordre
 la restauration de
 terminée:
 sion du Couvent.
 de l'Ordre, ainsi que
 es. Puis comme d'usage
 pour l'honneur et la
 torisation du Comte
 savant et pieux écrivain.
 Il ferait son devoir
 et les dépenses du
 en ses descendants se
 le compte rendu
 tie de la maison devrait
 aux frères Conversans
 si le père Théodore
 vrait et qu'un autre

(Cahier 10^e) p. 172

Le doyen du Chapitre, Ulrich Burggraf, décidé le 3
 Juin 1415 changea de nouveau (probablement avec l'assentiment
 de l'Ordinaire) la Dotation du Bénéfice de S. Antoine; car dans
 son testament il cède à la Chartreuse de Christgarten nouvellement
 fondée, le Baillage, le bénéfice ecclésiastique et les dîmes de
 Kiblingen et de Kibstätt, pour l'entretien d'un Chartreux-prêtre
 mais avec la stipulation que la Chartreuse payerait une indem-
 nité au Bénéfice (de S. Antoine), En conséquence de quoi le
 Prieur et le couvent de Christgarten s'obligèrent le 16 Mai 1416,
 avec le consentement de l'évêque du diocèse, de Godofroi Harscher
 Doyen du Chapitre, du chevalier Henri Burggraf, et de Jodocus Bil-
 linger bénéficiaire de S. Antoine à payer annuellement au dit Béné-
 fice 20 flor. Rhén., et à fournir pour l'autel 20 livres de cire
 (Doc. cop. dans les archiv. de l'Evêché.) Christgarten prélèvera
 alors une contribution de 30 flor. payables au dit Bénéfice, sur
 la moitié à Kiblingen, et paya le reste, à savoir 10 flor.
 avec les dîmes du dit hameau. Ce mode de paiement persista
 après que les biens qui possédait la Chartreuse à Kiblingen eussent
 été passés à la Chartreuse de Burheim, et en 1718 au grand
 Séminaire de S. François de Sales à Dillingen.

(Cahier 14^e p. 551)

Par suite de récentes délimitations de terrain, deux parois-
 ses, la catholique Bollstätt et la protestante Jorren, (lesquelles
 relevaient jadis du Chapitre de Neresheim (dioc. d'Augsbourg)
 furent englobées dans les limites du Chapitre de Donauwörth
 Au point de jonction de la vallée de la Kessel avec Hertfeld
 elles (les paroisses) forment pour notre Chapitre un angle à
 la limite occidentale et offrent le plus charmant paysage de
 l'endroit par la vallée des Chartreux, ancienne dépendance de
 la paroisse de Bollstätt.

Du plateau de Hertfeld, entre Bollstätt et Jorren, descend
 vers le Nord une étroite vallée couverte d'épaisses broussailles.
 Bientôt des rochers escarpés s'élèvent comme des murailles de
 chaque côté de la vallée, à nos pieds mugit le ruisseau aux bruits
 l'aspect de ces montagnes qui s'élèvent au milieu de la plaine
 nous excite au l'étonnement. Après un bout de chemin la vallée
 s'élargit, deux vallées latérales se présentent à la vue et vien-
 nent ajouter encore au charme de ce paysage pittoresque. Ici
 s'élevait autrefois la chapelle dédiée à S. Pierre. Ce fut une
 idée inspirée pleine d'opportunité qui décida les comtes Louis
 et Frédéric de Oettingen à fonder dans les bois solitaires de
 cette vallée silencieuse Médiante un ordre contemplatif des plus
 sévères. En effet ils y fondèrent en l'année 1384 un couvent
 pour les moines Chartreux auquel ils donnèrent le nom de
 Christgarten (Hortus Xⁱ) Plus tard leurs descendants animés

De l'esprit de Réforme ont éteint la vie cistercienne dans cette vallée solitaire, les cellules des moines ont disparu; de nos jours on voit encore un reste de l'église de la Chartreuse, entouré de ^{maisons} ~~maisons~~ appartenant jadis à la Chartreuse, d'autres ayant été construites plus tard. Plus loin nous arrivons à la Papeterie de la vallée des Chartreux et au hameau Auhäufen. —

p. 56.
Enfin il faut encore mentionner le couvent qui fondèrent les comtes Louis et Frédéric de Dettingen, à la limite du Chapitre de Nördlingen et Keresheim. Ce couvent, dont on a vu le site p. 55, fut fondé en 1384 sous le nom de Christgarten pour des moines Chartreux.

Cahier 15^e, p. 607.
Le couvent de Dettingen acheta du prince Albert Ernest de Dettingen (12 juin 1711) les cinq propriétés féodales avec les biens des mercen-
res, qui se trouvaient sur le territoire de Dettingen, et qui avaient appartenu autrefois à la Chartreuse de Christgarten.